



Malemort
sur Corrèze

Commune de

MALEMORT



Venarsal

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
EVOLUTION PREVISIONNELLE DES PRINCIPAUX EQUILIBRES DU BUDGET

Sommaire

Introduction	page 3
Evolution des dépenses de fonctionnement	page 4
Evolution des recettes de fonctionnement	page 5
Evolution de l'épargne de gestion	page 6
Génération de l'épargne nette au regard de l'épargne de gestion et de l'annuité	page 7
Dépenses d'équipement	page 8
Evolution des taux d'imposition et du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	page 9
Evolution du financement des investissements et répercussion sur l'encours de la dette	page 10
Programme Pluriannuel d'Investissement	en annexe
Analyse prospective et rétrospective 2008-2020	en annexe

remarque : les chiffres présentés dans les graphiques sont en milliers d'€uros

Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire est défini à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal. Les dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais une délibération spécifique relative au rapport présenté par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Il est indissociable du vote du budget. Il ne donne pas lieu à un vote mais à un débat.

Contexte : la commune nouvelle de Malemort compte au 1er janvier 2017, 8 210 habitants soit une baisse de 62 habitants par rapport à la population légale de 2016. L'opportunité de la création de la commune nouvelle était née des rapports existants entre les deux communes et le contexte de baisse des dotations de l'Etat à travers la mise en place depuis 2014, de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Cette contribution aurait dû atteindre environ 505 000 € à l'horizon 2017.

La Loi de Finances 2017 réduit de moitié la baisse des dotations pour le bloc communal prévue initialement et pérennise pour cette année les mesures en faveur de l'investissement : Dotation de Soutien à l'investissement local de 816 millions d'euros dont 39 pour la région Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes au titre des projets d'investissement des communes, récupération du FCTVA pour les dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments communaux, augmentation de l'enveloppe de la DETR.

Les autres dotations et fonds de péréquation ont été prévus à leur niveau de 2016 notamment le Fonds de Péréquations des ressources InterCommunes qui a été reconduit en 2017 à un montant identique à celui de l'année dernière. La Loi de Finances a également prévu une revalorisation des bases locatives de 0,4 %.

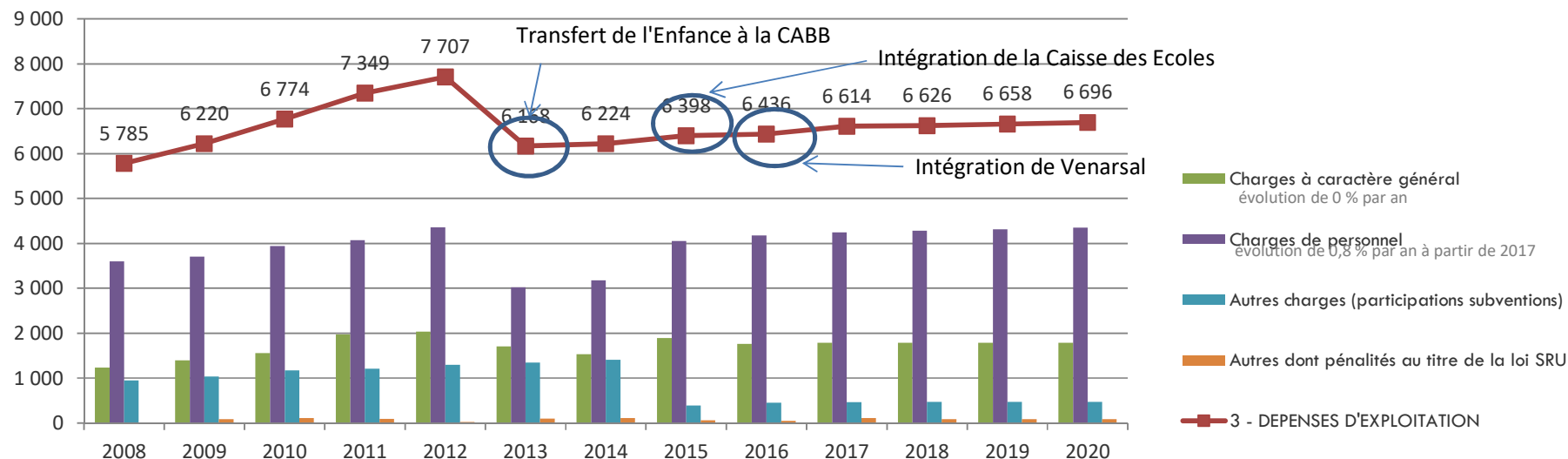
Stratégie : la maîtrise des dépenses annoncées lors des précédents D.O.B. se poursuit :

- **plan d'économie sur les charges à caractère général :** - 11 % constaté entre le réalisé 2015 et le réalisé 2016. Par rapport aux dépenses prévues en 2016, le budget prévisionnel pour 2017 marque un recul de 7 %. La prévision pour le reste du mandat s'établit à 0 % par an.
- **maîtrise des charges de personnel :** on constate une baisse de 0,8 % entre le réalisé 2015 et celui de 2016. Pour 2017, la prévision de dépense est inférieure de 0,7% à celle de 2016.
- **pas d'augmentation de la fiscalité sur l'ensemble du mandat :** les perspectives d'économies sur ces deux postes de dépenses permettent d'assurer des marges de manœuvres suffisantes pour ne pas augmenter la fiscalité.
- **baisse de l'endettement en fin de mandat :** toujours maintenue à 2 millions d'euros. Le recours à l'emprunt n'est envisagé qu'à partir de 2018.

Cette stratégie trouve également son corollaire pour le choix des investissements à financer :

- **travaux récurrents :** la collectivité maintient une enveloppe de travaux récurrents pour maintenir et améliorer son patrimoine. Des diagnostics ont été réalisés afin d'établir une planification de travaux respectant les capacités financières de la collectivité :
 - Pour les bâtiments : **l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** va être déposé. Il va permettre, sous réserve d'acceptation par le Préfet, de planifier sur 9 ans la mise en accessibilité de nos bâtiments. Il permettra également à chaque réalisation de mettre en œuvre des travaux de réfection le cas échéant.
 - Pour les équipements urbains : plusieurs documents de planification sont en cours de réalisation. Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Espaces Publics (S.D.A.G.E.P.)** va déterminer les priorités et un échéancier pour l'ensemble des travaux : chaussées, trottoirs, réseaux d'eau pluviale, éclairage public, sécurité incendie. Un diagnostic des chaussées a également été confié à un bureau d'étude.
- **travaux structurants :** ces travaux ne peuvent être envisagés qu'à la condition que des marges de manœuvre aient été dégagées et que l'enveloppe disponible pour leur financement soit respectée. Un programme de fonctionnement est réalisé en amont et la recherche des financements extérieurs est déterminante. Ainsi nous inscrivons cette année au programme pluriannuel d'investissement :
 - la construction d'un **accueil de loisirs** à Puymaret en 2018
 - la rénovation de la **Bibliothèque** en 2018
 - l'optimisation du **complexe sportif des Escures** en 2018-2019
 - la réfection du tronçon de l'ancienne **RD 2089** entre l'Hôtel de Ville et le pont de Beurivage en 2019-2020

Evolution des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 se sont établies à 6 436 K€ ce qui représente une progression de 0,5 % alors que le budget de Venarsal a été intégré. En effectuant une analyse agrégée, on constate une baisse des **charges à caractère général** et des **charges de personnel**. Ces économies sont possibles grâce à la poursuite de l'optimisation des remplacements et des recrutements, la chasse au gaspillage et le développement des consultations de fournitures et de services (fournitures de bureau, denrées alimentaires, entretien des véhicules légers). Les économies effectuées sur ces deux postes permettent de poursuivre notre stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par rapport aux prévisions du D.O.B. 2016, la projection de progression sur ces deux chapitres fait apparaître une économie de 692 K€ sur la période 2016-2019; ce gain est affecté à la section d'investissement pour améliorer notre capacité d'équipement.

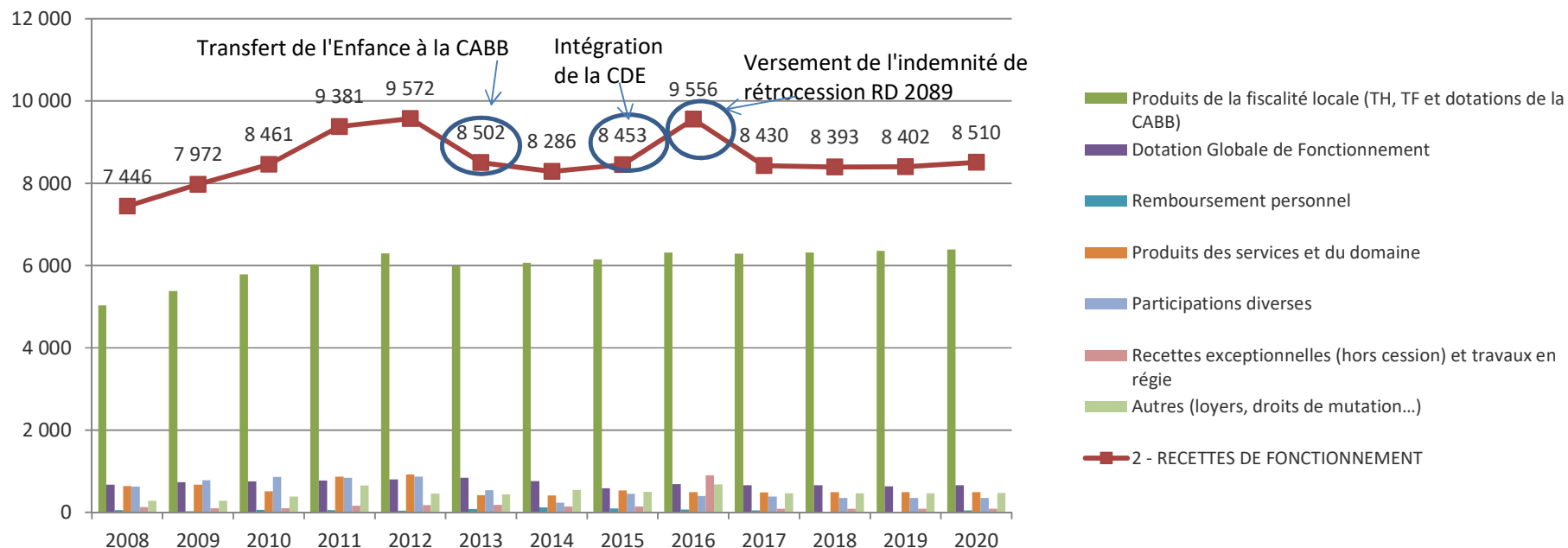
Les **autres charges** se composent des subventions au CCAS, aux associations et la rémunérations des élus. Ce secteur est stabilisé à son niveau de prévision de 2016 avec un maintien à 120 000 € de l'enveloppe consacrée au soutien des associations.

Les autres dépenses englobent une enveloppe pour les dépenses imprévues de 50 000 € par an et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunale qui s'est élevé à 27 728 € en 2016 et qui devrait être identique en 2017. La pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU est neutralisée sur toute la durée du mandat puisque la commune soutient la construction des logements sociaux; les opérations déductibles sont "les berges de la Corrèze" pour 2017, "La Menette" pour 2018, et l'EHPAD pour 2019 et 2020.

Au final, les dépenses de fonctionnement sont stabilisées sur le reste du mandat. Seules les charges de personnel font l'objet d'une progression incompressible de 0,8 % par an.

A noter : l'Objectif d'évolution de la dépense publique locale (O.D.E.D.E.L.) institué par la Loi de programmation des finances publiques fixe à 1,3 % pour 2017 et pour les communes, le plafond d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Evolution des recettes de fonctionnement



L'année 2016 a cumulé plusieurs événements remarquables; tout d'abord le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement à son niveau de 2015, le bonus de 5 % et la dotation de garantie qui a permis de neutraliser la baisse de la population la première année. Le versement de l'indemnité de rétrocession de la RD 2089 d'un montant de 775 000 € explique évidemment le niveau exceptionnel de recettes atteint cette année.

Les produits de la fiscalité augmentent de 0,8 % par an sous l'effet de la revalorisation annuelle décidée par l'Etat (0,4%) ainsi que par l'augmentation physique des bases (augmentation liée à la progression du nombre de biens imposés). La Loi de Finances fixe chaque année le taux de revalorisation des bases locatives en l'indexant sur la prévision d'inflation retenue. Ce système conduisait systématiquement à augmenter les bases plus vite que l'inflation réelle. C'est pourquoi, la LFI 2017 a modifié ce système et indexe désormais la revalorisation des bases sur le taux d'inflation constaté en N-1. Ce nouveau mode de calcul, bien que plus juste, provoque une baisse de recettes pour les collectivités et conduit les décideurs locaux à relever leur taux. A Malemort cependant, aucune augmentation des taux n'est prévue sur la période.

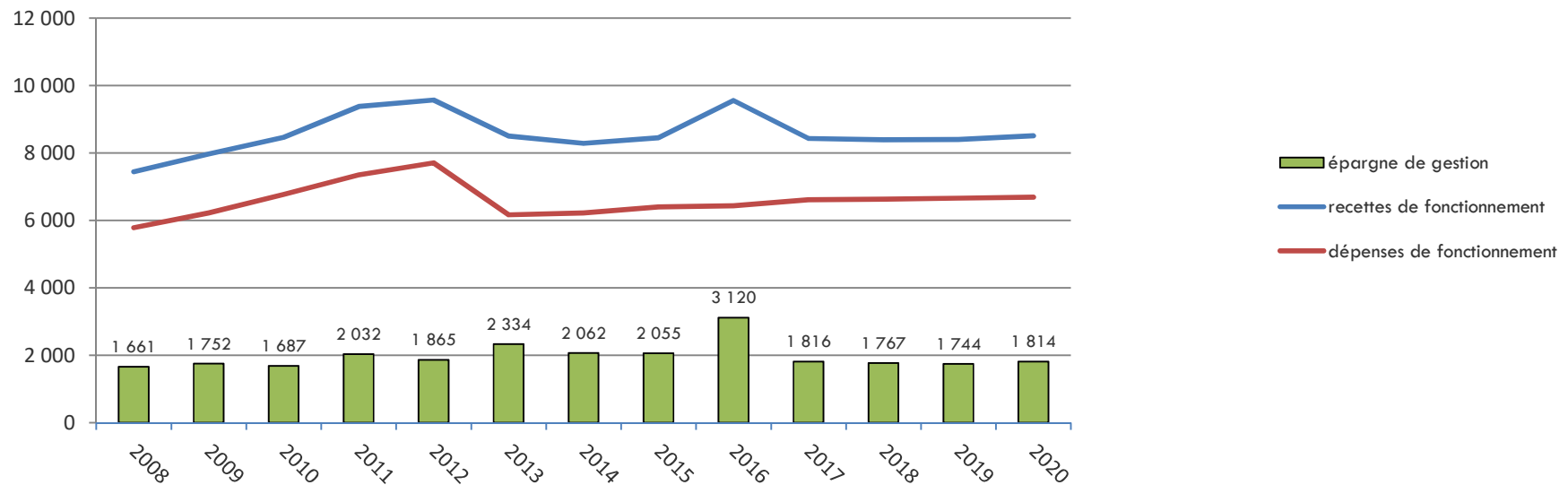
Les bases de Taxe d'Habitation ont baissé entre 2015 et 2016 (-2,15 %). Ce phénomène s'explique essentiellement par l'annulation en 2016 de la mesure applicable en 2015 appelée "suppression de la demi-part des veuves". Cette explication ne saurait cacher une stagnation physique de nos bases puisque on constate une progression limitée à 1,6 % sur 2 ans alors que l'augmentation décidée par l'Etat a été de 1,8 %. La baisse de la population se traduit donc en matière de retombées fiscales. Les perspectives d'accroissement de la population dépendent en partie de notre capacité à augmenter les surfaces constructibles sur notre territoire. La limitation imposée par l'Etat de limiter à 30 ha les nouvelles surfaces constructibles au P.L.U., vont nous contraindre à inciter les propriétaires concernés à mettre en œuvre rapidement des opérations de construction sur leur(s) parcelle(s).

Les produits du service et du domaine sont stables. La fréquentation des services scolaires et périscolaires ne chute pas et la tarification n'a pas évolué depuis 2 ans. La tarification des services évoluera chaque année en fonction de l'augmentation du coût des services et la part que la commune souhaite faire payer à l'utilisateur.

Les participations diverses : le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019 nous assure du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour nos activités à destination de la jeunesse.

Les autres recettes telles que les droits de mutation ainsi que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) sont évaluées à un niveau prudent pour tenir compte de leur irrégularité. Elles ont atteint en 2016 un très bon niveau de réalisation : 217 K€ pour les droits de mutation et 263 K€ pour la TLPE qui enregistrait cependant la régularisation de la taxe pour 2015 (84 K€).

Evolution de l'épargne de gestion

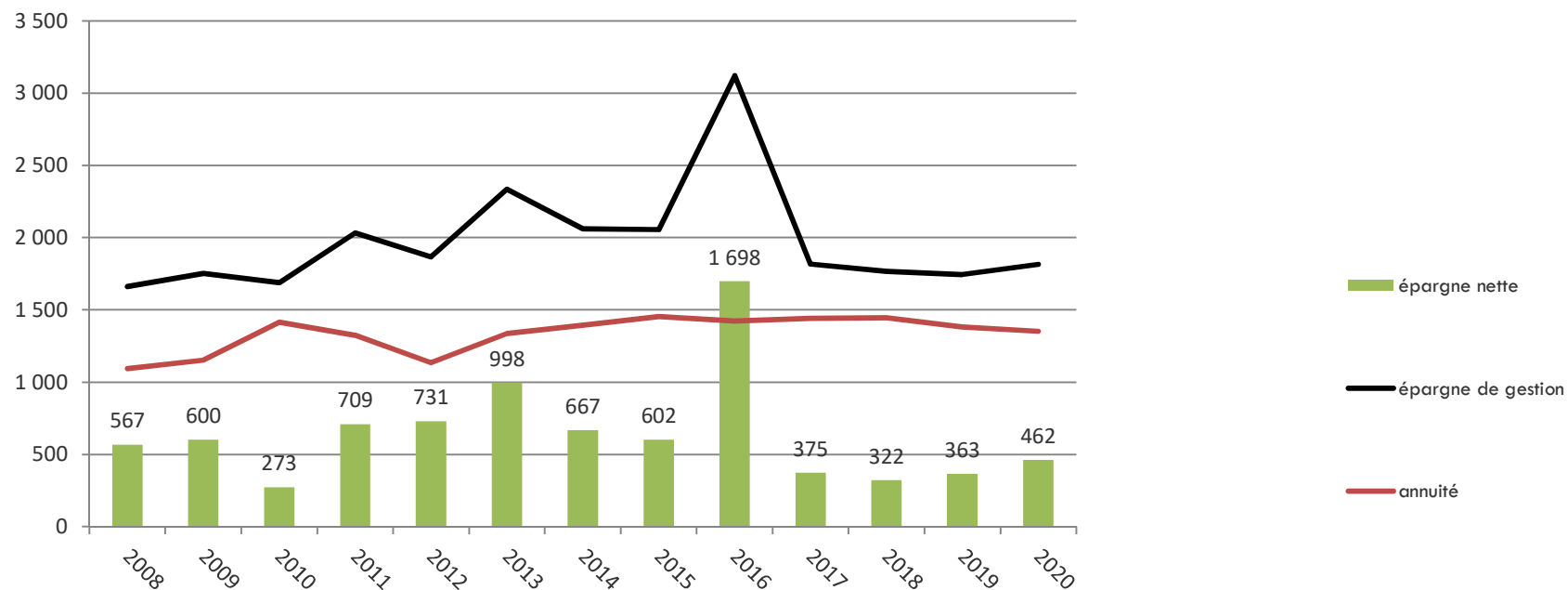


L'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle correspond à la capacité que possède la commune de générer des marges de manœuvre avant le remboursement de la dette.

Le niveau exceptionnel de l'épargne de gestion réalisée cette année s'explique évidemment par le versement de l'indemnité de 775 K€ mais aussi par les économies réalisées sur les dépenses. En effet, même sans l'indemnité versée par le Conseil Départemental, celle-ci atteint 2 345 K€ ce qui constitue la meilleure performance observée sur la période étudiée.

Le niveau obtenu sur la période 2017-2020 est également satisfaisant au regard du caractère atone de nos recettes. Il est permis par nos objectifs ambitieux en matière de maîtrise des dépenses.

Génération de l'épargne nette au regard de l'épargne de gestion et de l'annuité

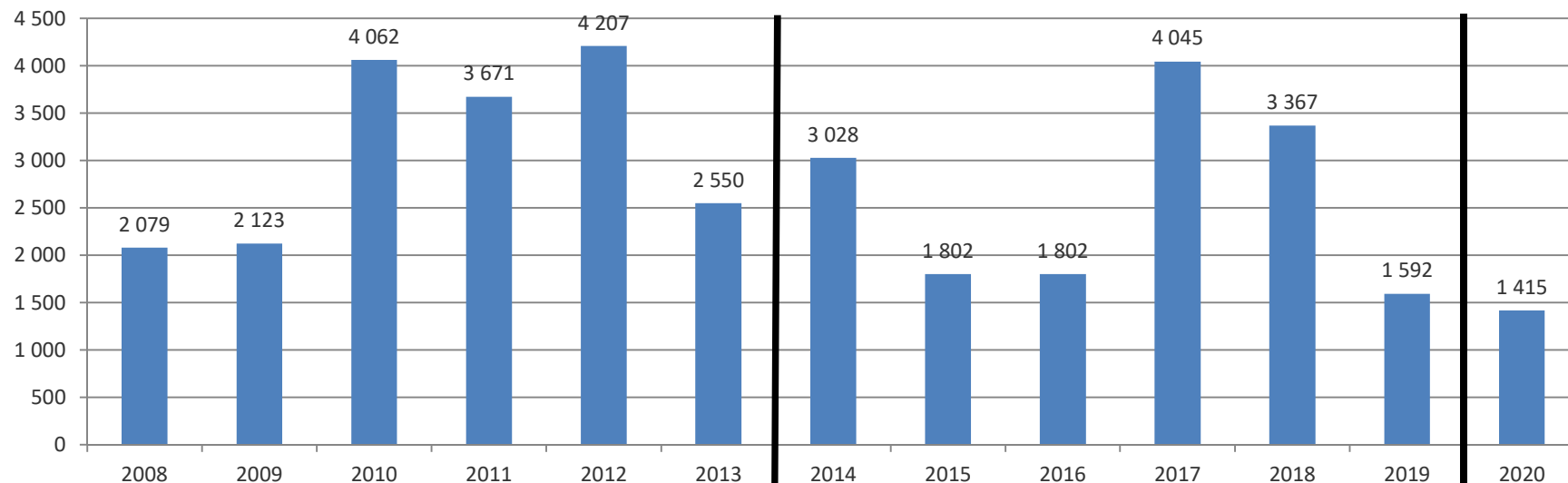


L'épargne nette est constituée par le solde des recettes de fonctionnement totalement disponibles pour financer l'investissement une fois l'annuité remboursée. La génération d'une épargne nette positive est synonyme d'équilibre du budget communal.

Comme annoncé lors des précédents DOB, l'annuité de la dette (capital + intérêt) s'élève à 1,4 million par an sans emprunt nouveau. Il est donc nécessaire de générer une épargne de gestion suffisante et limiter le recours à l'emprunt pour nous assurer des marges de manœuvres.

L'épargne nette record obtenue cette année n'a pas été entièrement utilisée pour financer l'investissement. Elle sera donc transférée sur le budget 2017 qu'elle abondera à hauteur de 1,4 million d'euros.

Dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement regroupent les acquisitions de biens meubles et immeubles ainsi que les travaux.

Les années 2015 et 2016 ont été rythmées par l'agrandissement du groupe scolaire de Puymaret (686 K€) et la réfection extérieure des tribunes du Parc des Sports (303 K€). Des enveloppes de travaux récurrents à hauteur de 1 379 K€ et 981 K€ ont permis d'améliorer notre patrimoine. La première tranche des travaux de le RD 2089 à hauteur 920 K€ était prévue en 2016. Après dévolution du marché et définition du planning, les dépenses 2016 liées à cette opération ont été limitées à 408 K€. La C.A.B.B. qui est mandataire du groupement ne nous a pas fait parvenir de demande de paiement alors que les travaux ont commencé depuis 1er septembre 2016. Cela explique le faible montant de réalisation obtenue cette année.

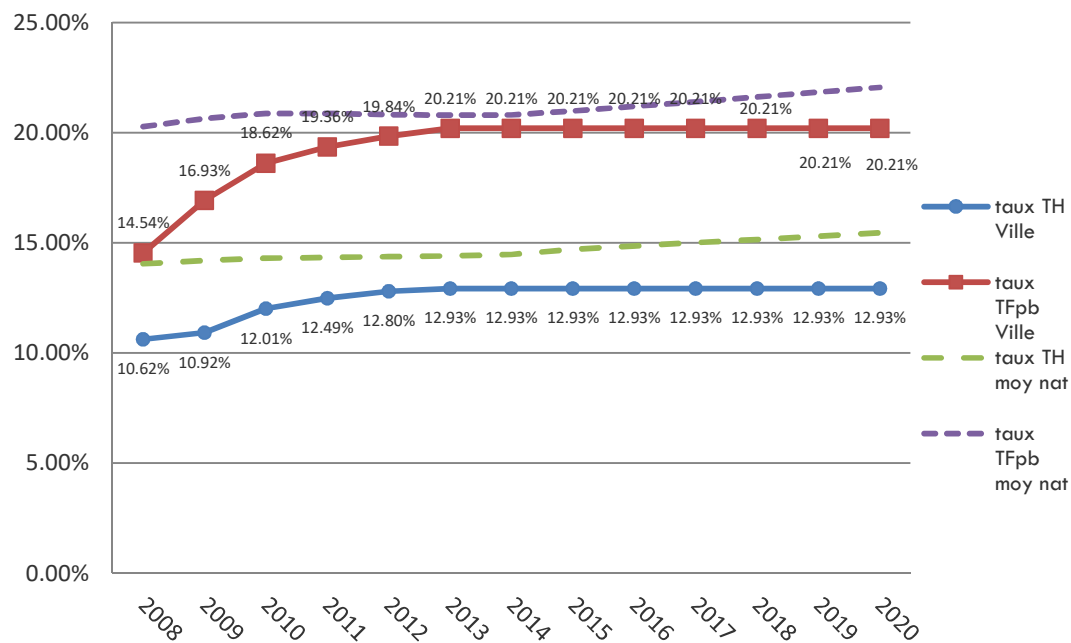
Comme annoncé en introduction, la priorité de la collectivité est d'investir à bon escient; les travaux récurrents font l'objet d'une programmation qui permet de définir des enveloppes annuelles nécessaires au maintien en état ou à la rénovation de nos équipements. S'agissant des opérations structurantes, il s'agit d'éviter de créer de la surface de plancher inutile qui engendrera de nouveaux coûts de fonctionnement. Ces nouvelles opérations doivent également être bien financées afin d'éviter un recours à l'emprunt important, c'est pourquoi les opérations suivantes sont projetées :

- construction d'un **ALSH sur le site de Puymaret** : le château de Sérignac n'est plus adapté à cet usage. Il génère des coûts de fonctionnement trop importants (38 K€ par an) et sa mise au norme est estimée à 177 800 €. Il va être remplacé par une structure moderne adaptée aux besoins des utilisateurs : le coût estimatif est de 996 K€ TTC financé à 70 % par le FEDER, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat et le Conseil Départemental.
- restructuration du **complexe sportif des Escures**; le programme sera finalisé cette année avec les associations utilisatrices. Le coût prévisionnel est de 719 K€ TTC financé par l'Etat et le Conseil Départemental à hauteur de 221 K€.
- la dernière tranche de la réfection de la **RD 2089 entre le rond point de l'Hôtel de Ville et le pont de Beau Rivage** est estimé à 600 000 €, financé à hauteur de 297 K€ par la C.A.B.B., le Conseil Départemental et l'Etat.

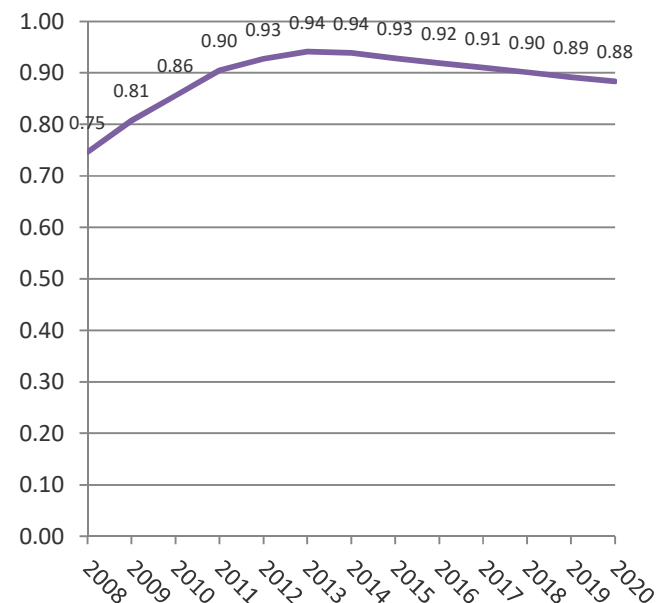
Parmi les travaux récurrents, on peut noter la réfection de la Bibliothèque qui va comprendre la rénovation intérieure, le renouvellement du mobilier et la réalisation d'un passage vitré afin de communiquer librement avec les tours. Le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en 2017 sur une durée de 9 ans permettra d'investir environ 900 000 € dans nos bâtiments.

Evolution des taux d'imposition et du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

évolution des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière par rapport aux moyennes nationales



évolution du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

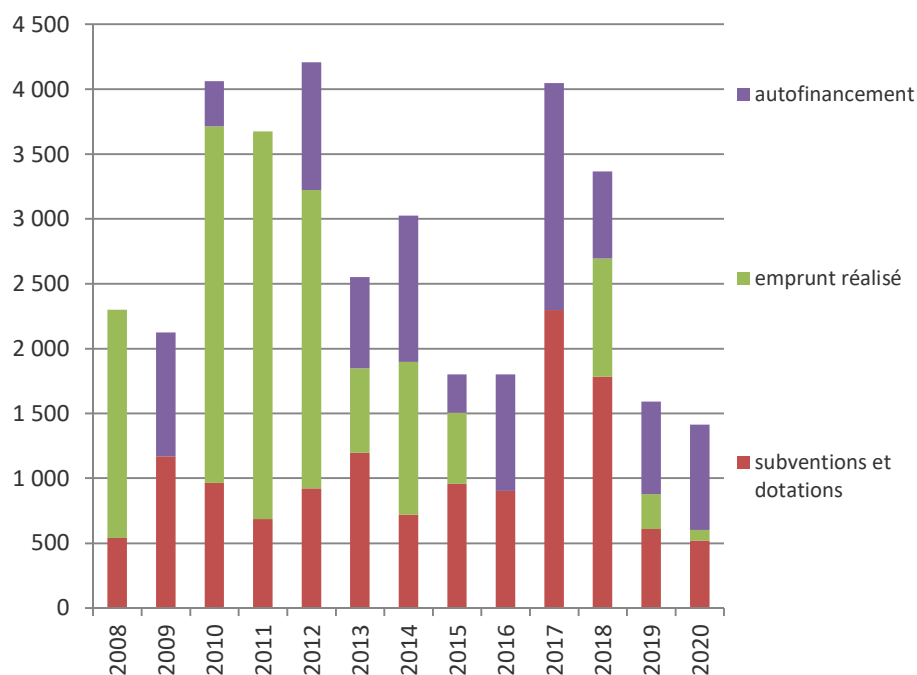


La pression fiscale à Malemort est stable depuis 2013. La volonté de la collectivité est de ne pas la faire évoluer sur le mandat. La grande majorité des collectivités vont être contraintes à augmenter leur taux dans les années à venir (+1,6 % sur la Taxe d'habitation en 2015 pour les communes de la même strate).

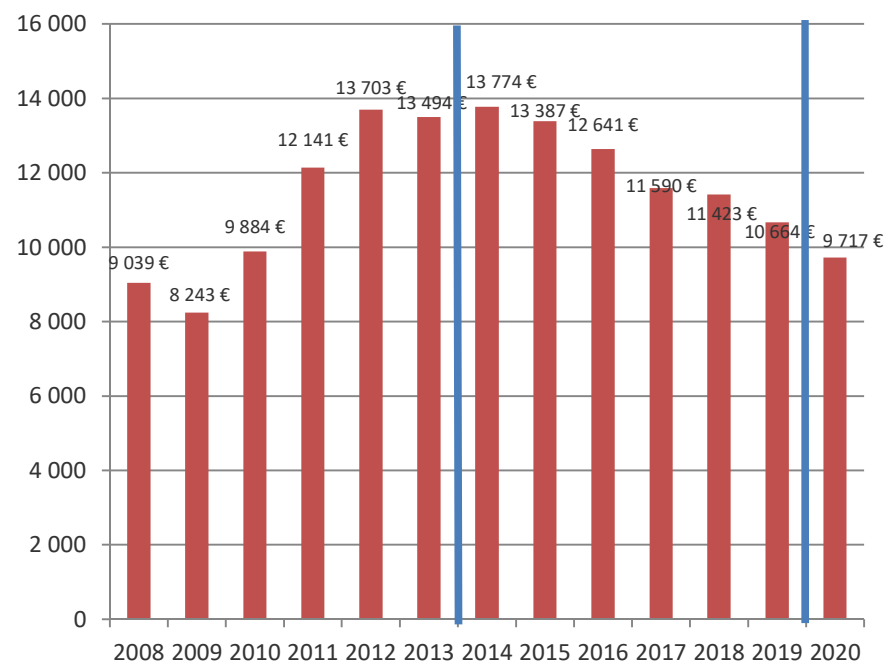
Le **coefficient de mobilisation du potentiel fiscal 3 taxes** correspond au rapport entre le produit réalisé à Malemort et celui qui aurait été obtenu si les taux nationaux avaient été appliqués à nos bases. C'est un indicateur de la pression fiscale que la commune fait supporter à ses contribuables. En prenant en compte une augmentation de 1% par an pour les autres collectivités de même strate que la nôtre, ce coefficient est en baisse constante depuis 2014.

Evolution du financement des investissements et répercussion sur l'encours de la dette

Evolution du mode de financement des investissements en K€



Evolution de l'encours de la dette en K€



Structure de la dette :

On constate peu de modification depuis l'année dernière puisque aucun prêt n'a été contracté cette année.

L'encours de la dette devrait s'élever à 11 590 K€ fin 2017 soit 1 412 € par habitant (moyenne nationale à 862 €). La durée résiduelle est de 12,05 ans et le taux moyen s'élève à 3,13 %. Elle ne présente pas de risque particulier puisque 91 % est à taux fixe. Elle se compose de 33 lignes de prêts dont 9 pour Venarsal. La répartition par prêteur est la suivante : Caisse d'Epargne (36%), Banque Postale (18%), Caisse des dépôts (13%), Crédit Mutuel (11%), Crédit Local de France (9%), Crédit Agricole (7%) et Crédit Foncier (6%).

Gestion de la dette :

La dette de la commune est donc importante et sa durée résiduelle est longue. La limitation du recours à l'emprunt est donc la seule solution pour limiter le poids de l'annuité.

Lors du précédent mandat, le taux de financement des investissements par l'emprunt était de 56 % (10 442 K€ emprunté). Sur la période 2014-2020, celui-ci est estimé à 19 % (2 907 K€ emprunté). Ce taux est permis par un bon niveau de financement obtenu sur les travaux structurants et par un fort autofinancement.

Pour la troisième année consécutive, aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé. L'évolution de l'encours s'en ressent avec une baisse d'1,9 million d'euros à mi-mandat (2014-2017) puis un objectif supérieur à 2 millions pour la fin du mandat.